

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,
JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

PRIX DES ABONNEMENTS :

Un an, Saumur. . . 18 fr. » c. Poste, 24 fr. » c.
Six mois, — . . . 10 — — 13 —
Trois mois, — . . . 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

Gare de Saumur (Service d'été, 9 mai).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS NANTES.

3 heures 09 minutes du matin, Poste.
6 — 45 — (pour Angers seulement) Omn.
9 — 02 — — Omnibus-Mixte.
1 — 33 — soir, Omnibus-Mixte.
4 — 13 — — Express.
7 — 22 — — Omnibus-Mixte.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS PARIS.

3 heures 03 minutes du matin, Mixte.
8 — 20 — — Omnibus-Mixte.
9 — 50 — — Express.
12 — 38 — — Omnibus-Mixte.
4 — 44 — soir, Omnibus.
10 — 30 — — Poste.
Letrain d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 6 h. 43 s.

PRIX DES INSERTIONS :

Dans les annonces 20 c. la ligne.
Dans les réclames 30 —
Dans les faits divers 50 —
Dans toute autre partie du journal. 75 —

RÉSERVES SONT FAITES :
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ;
Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

ON S'ABONNE A SAUMUR,
AU BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et
chez MM. GRASSET, JAVAUD et MILON, libraires.

Chronique Politique.

Les interpellations relatives au chemin de fer du Saint-Gothard ont eu lieu lundi à la Chambre.

Il y a eu un échange d'explications fort calmes, sur un ton très-moderé, entre divers députés et les trois ministres des affaires étrangères, des travaux publics et de la guerre.

Répondant à M. Mony, M. de Gramont, au lieu de rechercher le faux éclat d'un discours à effet, s'est borné à un exposé lucide qui a été très-approuvé par la Chambre. C'était une conversation au coin de la cheminée, plutôt qu'un discours de tribune ; et, malgré le régime parlementaire, ce sont les meilleurs. Le ministre n'a dit que ce qu'il voulait dire, et il l'a énoncé clairement ; il a lu des documents ; il a rassuré les inquiets au double point de vue politique et commercial ; puis le Corps-Législatif a prononcé purement et simplement la clôture de la discussion.

La politique extérieure n'offre aucun incident marquant à mentionner.

La crise ministérielle belge en est au point où nous l'avons laissée.

A la Chambre des députés de Florence et aux Cortès de Madrid, rien de saillant. La Chambre italienne continue sans incident la discussion des mesures financières, et les constituants d'Espagne débattent la grande question politique, sociale et économique de l'affranchissement des esclaves. Le télégraphe annonce que le républicain M. Castelar a demandé, dans un

brillant discours, la suppression immédiate et complète de l'esclavage.

Le Portugal continue, — dit-on, — d'être tranquille ; le duc de Saldanha, qui suivant les uns est très-populaire, et ne l'est pas du tout selon les autres, n'a point renoncé encore à son rôle de dictateur.

Quelle est l'attitude du roi Louis II ? Il faut avouer que jusqu'à présent il est peu question du roi de Portugal ni au dehors, ni même dans l'intérieur de son royaume. La jeune reine seule attire les regards, parce qu'elle proteste contre le coup d'Etat militaire du vieux maréchal.

Retirée au fond de son palais, la fille couronnée du roi Victor-Emmanuel pense que les libertés données par la violence peuvent être retirées par la violence, et que les lois se reforment mal le sabre à la main.

Deux détails encore avant de terminer.

La commission chargée par le gouvernement prussien d'arrêter le plan des ouvrages nouveaux qui vont faire de l'île d'Alsén une position formidable au double point de vue offensif et défensif, a commencé ses opérations.

S'il faut en croire le *Pays roumain*, le prince Charles aurait hypothéqué tous les immeubles qu'il possède en Roumanie, pour une somme de 450,000 francs au terme de trois ans, et ces dispositions auraient été prises à la requête de son père, le prince de Hohenzollern.

Ces deux informations nous montrent que, gouvernement ou particulier, le Prussien est l'ami des précautions.

LA LOI MUNICIPALE.

La commission du Corps-Législatif vient de déposer son rapport sur le projet de loi relatif à la nomination des maires et adjoints. Elle a fait des additions peu importantes au texte présenté par le gouvernement. Voici le projet de loi tel que la commission le propose :

« Art. 1^{er}. Les maires et les adjoints nommés par l'Empereur ou par le préfet, sont choisis dans le sein du conseil municipal.

« Lorsque la mer ou quelque autre obstacle rend difficiles, dangereuses, ou momentanément impossibles les communications entre le chef-lieu ou une portion de commune, un adjoint spécial, pris parmi les habitants de cette fraction, peut être nommé en sus du nombre ordinaire, pour remplir les fonctions d'officier de l'état-civil et pourvoir à l'exécution des lois et règlements de police dans cette partie de la commune.

« Art. 2. Les maires et adjoints doivent, avant leur nomination être inscrits sur la liste électorale de la commune.

« Art. 3. Avant de procéder à la nomination du maire, il doit être pourvu aux vacances, quel qu'en soit le nombre, qui peuvent exister dans le conseil municipal.

« Art. 4. Les conseils municipaux sont élus pour cinq ans.

« Art. 5. Est abrogée la disposition devenue législative de l'art. 57 de la Constitution du 14 janvier 1852. Sont également abrogés le paragraphe 4 de l'art. 2 de la loi du 5 mai 1855, et l'art. 18 de la loi du 24 juillet 1867. »

Au moment où l'on annonce que le projet de loi relatif à l'indemnité des sénateurs est retiré, — ce qui signifie probablement qu'il est abandonné par le gouvernement à son sort, — la commission continue son examen, et son rapporteur, M. le baron Reille, a déposé lundi, sur le bureau de la Chambre, son rapport sur ce sujet.

Projet du gouvernement.

Article unique. — Les Sénateurs nommés à l'avenir recevront une indemnité annuelle de quinze mille francs (15,000 fr.)

Projet de la commission.

Article unique. — Les Sénateurs nouvellement nommés recevront la même indemnité que les membres du Corps-Législatif.

La mortalité générale à Paris a augmenté cette semaine. Voici les chiffres des décès tels qu'ils résultent des déclarations à l'état civil : Variole, 238 ; scarlatine, 21 ; fièvre typhoïde, 8 ; érysipèle, 2 ; bronchite, 69 ; pneumonie, 70 ; diarrhée, 10 ; dysenterie, 2 ; choléra, 2 ; angine-couenneuse, 2 ; croup, 5 ; affections puerpérales, 10 ; autres causes, c'est-à-dire affections chroniques et accidentelles, 669.

Les décès par scarlatine augmentent à Londres, et les décès par diarrhée, à Berlin, donnent un chiffre très-considérable comparés à ceux de Paris et de Londres.

La pneumonie diminue sensiblement à Paris, mais la variole ; par un de ces bonds qui ne sont pas rares dans les épidémies et déjouent toutes les prévisions, s'élève cette semaine de 165 à 238 décès. Cette augmentation, il faut

PEUPLÉTON.

DEUX FRÈRES,

RÉCIT BRETON,

Par MARIN DE LIVONNIÈRE.

(Suite.)

Olivier vint offrir son bras à Sophie et la conduisit dans la salle. L'instant d'après, Sophie s'étant éclipmée, Olivier se rapprocha de moi.

« Je ne sais ce que peut avoir Sophie, me dit-il, elle est toute tremblante.

— La fatigue du voyage, probablement, répondis-je d'un air indifférent.

— Non, elle m'a dit qu'elle n'était pas fatiguée... Mais pourquoi ne parlez-vous pas à table ? Vous paraissiez contrainsts ?

— Il m'a échappé de l'appeler mademoiselle au commencement du souper, et ce mot l'avait affligée.

— Comment ! Sophie qui est si gaie, si simple, si raisonnable, s'affliger pour une inadvertance ?

— Aussi ce n'a été qu'un nuage. Je lui ai demandé pardon, et elle ne m'en veut plus, je crois.

— Allons, de mieux en mieux, s'offenser pour un

mot de cette importance ! demander pardon ! On dirait une comédie.

— Est-ce que tu ne me crois pas, mon cher Olivier ? — Si, si, parfaitement ; mais... »

En ce moment M. du Quillio prit Olivier par le bras et l'emmena pour lui faire admirer un lièvre de onze livres qui nous avait été apporté par le garde du Plesquen.

Olivier s'éloigna, persuadé que je disais la vérité. — Hélas ! la vérité ?

Pendant le reste de la soirée, le cœur débordant de joie, le visage épanoui, je semblai prendre à tâche de faire oublier, à ceux qui avaient pu la remarquer, ma maussaderie passée ; je fus, autant qu'il était en moi, prévenant pour tout le monde ; on eût pu me taquiner, me railler, me rudoyer, ma belle humeur ne se serait pas démentie, je ne supposais que bienveillance à mon égard. Quand Sophie rentra dans la salle, après une absence d'un quart d'heure, je la saluai du regard ; une prudence toute nouvelle m'empêcha de chercher à la rejoindre. Olivier lui fit la cour avec sa gravité, son calme, sa douceur ordinaires ; je n'en conçus pas le moindre ombrage. Momentanément, les rôles étaient renversés : désormais je ne redoutais pas plus Olivier que ce bon et loyal frère ne m'avait redouté jusque-là.

VII.

Cependant, mon bonheur n'était pas sans mélange. Il n'y avait de vrai bonheur que dans la paix ; il n'y a de paix que dans l'ordre. Une inquiétude vague me tourmentait ; j'avais beau chercher à me faire illusion, le but que je poursuivais devenait à mes yeux de plus en plus précis. Ma conduite n'était plus selon l'ordre : j'étais obligé de cacher mon jeu, donc il n'était pas avouable. Toutefois, l'heure de la claire vue des choses n'était pas encore arrivée. Mon cœur s'endormit dans les délices ; ma conscience y sommeilla de complicité.

Le lendemain, Mme de Trévenin vint faire visite au Plesquen et y passa plusieurs heures. Mme de Trévenin était née à l'Île-de-France ; là, dans sa jeunesse, elle avait connu ma mère. Depuis, mariée, elle aussi, à un Breton, elle n'avait cessé d'entretenir des relations avec ma mère à titre de compatriote et d'ancienne amie, puis avec mon père lorsqu'il fut devenu veuf ; enfin, c'était elle qui, tout récemment, avait négocié le mariage de mon frère.

Les créoles n'oublient jamais le sol natal : ce fut une fête pour Mme de Trévenin de trouver à qui parler de sa chère Île-de-France ; elle me mit largement à contribution : je venais de voir ce qu'elle aimait, chaque nom que je prononçais lui rappelait un souvenir. Elle payait

ma complaisance de mille amabilités.

Pendant que je contais, Mlle Jeanne nous avait tenu fidèle compagnie ; elle écoutait avidement, son imagination romanesque la transportait dans ce pays du soleil dont on l'avait si souvent entretenue ; mes vives descriptions paraissaient l'émerveiller. Après le départ de sa mère, chaque fois qu'elle se retrouva près de moi, elle me remit sur le chapitre des bois, des ravins, des cascades de l'Île-de-France. Je touchai un mot des bouleversements de la nature auxquels on est exposé sous le climat des tropiques.

— Voir seulement un de ces terribles ouragans ! me dit-elle au moment où, le soir, nous prenions tous le frais dans le jardin, que ce doit être beau !

— Oui, répondis-je en riant, beau... à bonne distance.

— En avez-vous vu beaucoup, monsieur Guy ?

— Non, un seul qui vaille ce nom.

— Oh ! racontez-moi ça.

Je ne me souciais pas d'entreprendre une narration en présence de M. du Quillio, qui m'eût interrompu vingt fois ; j'offris mon bras à Mlle Jeanne, et je la conduisis jusqu'à un banc rustique placé à quarante pas de distance. Naturellement flatté de l'intérêt qu'on voulait bien accorder à mes récits, je les prolongai longtemps.

l'avouer, est considérable; c'est le chiffre le plus haut que la maladie ait atteint depuis le mois de novembre, comme pour donner, à point nommé, un démenti aux espérances que nous exprimions la semaine dernière et que nous trouvons aujourd'hui même dans le rapport du comité de salubrité et d'hygiène publique au ministre de l'agriculture et du commerce.

Nous avons remarqué dans ce rapport officiel, la phrase suivante: « Vaccin d'enfant, vaccin de génisse, l'un et l'autre sont bons, s'ils sont bien cultivés, inoculés par une main compétente. » Selon nous, le rapport est trop affirmatif, en ce qui touche le vaccin animal, nous l'avons dit, nous le répétons. Le vaccin animal n'est pas de même nature que le vaccin jennérien. Il s'inocule plus difficilement. Il n'a pas encore fait ses preuves comme préservatif. Nous nous rangeons, sur ce point, à l'opinion de M. le docteur Poirier, professeur à la Faculté de médecine de Gand, qui, après de nombreuses expériences, vient d'arriver aux conclusions suivantes: « Jusqu'à cette heure, le vaccin jennérien est le meilleur préservatif de la petite vérole. Le vaccin animal est loin d'offrir la même efficacité et sa pratique ne saurait être généralisée. »

Nous ne faisons qu'une réserve, qui a rapport aux vaccinations en masse, sur un même point et surtout dans une même famille. Elles ne nous paraissent pas tout-à-fait exemptes de dangers, quoique nous ne puissions pas encore, nous l'avouons et nous le répétons, le prouver d'une manière évidente et certaine. Nous persistons à penser que cette opinion toute scientifique, et que nous avons développée dans notre travail sur la valeur respective des deux vaccins, n'a rien de déraisonnable et peut se soutenir, n'en déplaise à certains infatigables qui l'ont traitée avec un dédain superbe et ridicule.

Ce qu'il y a de certain, c'est que le monde scientifique donne, à l'heure qu'il est, à propos de la variole, le spectacle d'un conflit d'opinions tel qu'on en a rarement vu de pareil. Toutes les doctrines les plus insensées, les rêveries les plus extravagantes se donnent en ce moment carrière, et il ne faut pas s'étonner de voir arriver à leur suite, et s'abattre sur la grande ville, les charlatans de haut et bas étage; droguistes diplômés ou non diplômés, batteurs de toutes sortes, et tous les oiseaux de proie attachés aux flancs de la race moutonnière.

D. E. DECAISNE.

Pour les articles non signés: P. GODET.

Nouvelles Diverses.

L'Empereur et la famille impériale ont quitté mardi, dans l'après-midi, les Tuileries pour aller s'installer à Saint-Cloud.

« Allons, allons, jeunes gens! nous cria M. du Quillio vers dix heures, assez révé à la lune; rentrons au quartier. »

Le brave homme aimait à avoir des auditeurs, et ne comprenait pas qu'on pût préférer quoi que ce soit aux agréments de sa conversation. Or, mon père, qui se couchait toujours de bonne heure, venait de se retirer; Olivier l'avait suivi. L'infortuné M. du Quillio se trouvait donc réduit à son entourage ordinaire: sa femme, ses filles, Sophie et Paul Kermerel; évidemment, ce n'était plus assez pour soutenir sa verve.

« Ah! coquin de Guy, me dit-il, quand je me fus rapproché avec Mlle de Trévenin, comme vous nous plantez là pour courir fortune! Je le conçois, du reste, beau page et gente damoiselle; la lune par-dessus le marché, heu! heu! »

Je répondis sur le ton de la plaisanterie. Mais Mlle de Trévenin, un peu roide d'esprit de son naturel, se formalisa, se troubla, balbutia je ne sais quoi, et prit une contenance qui me jeta moi-même dans l'embarras. M. du Quillio n'avait pas le tact très-fin; il ne vit rien ou ne chercha à rien réparer, et se lança dans une de ses histoires entremêlées de quolibets.

J'allai m'asseoir à côté de Sophie. Au bout d'un instant elle se leva et disparut; je m'attendais à la revoir. Elle ne revint pas de la soirée.

— M. le duc de Gramont est allé aux Tuileries prendre congé de l'Empereur.

Sa Majesté l'a vivement complimenté sur son discours de lundi.

— Les dernières nouvelles de la santé de M. Bancel sont rassurantes. On dit qu'il pourra être bientôt transporté à Paris.

— Le pape Pie IX vient d'entrer dans la soixante-dix-neuvième année de son âge et dans la vingt-cinquième de son pontificat.

— Nous avons annoncé l'apparition à la fin du mois de juin d'un nouveau journal intitulé le *Journal du Peuple*, organe de la démocratie radicale.

Les rédacteurs de la *Marseillaise* ne sont plus d'accord.

MM. Rochefort et Millière s'occupent de fonder une Société pour la réapparition de la *Marseillaise*.

MM. Fonvielle, Arnoult, Paschal Grousset sont les rédacteurs du *Journal du Peuple*.

— Le télégraphe a annoncé la mort de M. Jérôme Patterson-Bonaparte, fils du feu prince Jérôme et de miss Patterson, de Baltimore.

M. Patterson-Bonaparte était âgé de soixante et quelques années: de goûts très-modestes, il avait mené toute sa vie l'existence d'un simple particulier.

On sait que son fils, entré dans l'armée française peu après l'avènement du second Empire, est aujourd'hui chef d'escadrons dans les dragons de l'Impératrice.

C'est, maintenant, le seul représentant de son nom.

— Les journaux d'Algérie donnent les détails suivants relativement à la récolte des céréales dans notre colonie:

L'année sera bonne pour l'orge dans les territoires civils et militaires de l'Algérie.

De Boghar à Médéah, la récolte a de belles apparences. Grâce aux pluies, les blés sont élevés en tiges.

Dans le cercle de Boghar, la récolte des orges a souffert du simoun, des orages et des sauterelles; mais ce malheur n'est que local.

D'après les derniers avis d'Angleterre, les blés ont dans ce pays assez belle apparence.

Dans la Russie méridionale, les champs sont magnifiques, et les cours ont légèrement fléchi à Odessa, en vue des grandes quantités de grains promises par les blés encore debout.

En Belgique, en Hollande et en Prusse, on estime qu'il y a assez de blés pour faire face aux besoins du pays, sans avoir recours aux demandes étrangères.

Cette situation permet d'espérer que si la récolte est peu abondante chez nous, les pays étrangers nous fourniront du moins les blés qui nous manqueront, sans une augmentation notable des prix actuels.

— Le *Moniteur de l'Algérie* publie la note suivante:

C'était la première fois, depuis mon arrivée au Plesquen, que la douce voix de Sophie, répondant à mes souhaits de bonne nuit, ne charma pas mes oreilles à l'heure de la séparation.

Je comptais bien, à la première occasion, m'en plaindre, et certes, à juste titre, me semblait-il; mais je fus mal servi par les circonstances. Le jour suivant était un jour de grands préparatifs. « Aujourd'hui, répétait M. du Quillio, c'est la veille de demain! » et, là-dessus, il éclatait en frappant à deux mains sur son gros ventre. Le lendemain, en effet, devait avoir lieu le dîner donné en notre honneur. Je ne pus voir Sophie seule; à peine répondit-elle à mon salut. La rejoindre, la retenir, lui dire un mot, autant de chimères: elle paraissait plus affairée que personne. Olivier obtint, à plusieurs reprises, la faveur de quelques minutes d'entretien; pour moi, dès que j'avais couru quelque bordée savante pour accoster, comme eût dit mon père, je voyais Sophie lever l'ancre et filer toutes voiles dehors. Il est vrai que M. du Quillio lui avait taillé de la besogne comme à tout le monde. Sans se préoccuper de l'insuffisance des pièces de réception du Plesquen, il avait lancé des invitations dans tous les sens à dix lieues à la ronde; trente-cinq à quarante convives, ayant accepté, devaient prendre place autour d'une table qui n'était faite que pour vingt. En conséquence, on fut obligé de dresser une

« Les sauterelles, après avoir dévasté le territoire militaire, viennent d'envahir le territoire civil d'Aumale.

» Dans l'impossibilité où se trouve l'autorité civile de combattre le fléau, au moyen de réquisitions, le gouverneur-général, pour venir en aide à la colonisation, vient de prendre les mesures suivantes:

» Un bataillon du 38^e, qui était en route de Laghouat sur Alger, a reçu l'ordre de se diriger sur Aumale.

» Le bataillon de zouaves, en garnison à Boghar, a reçu la même destination.

» De plus, toute la garnison d'Aumale s'est rendue au milieu des colons pour les aider à sauver leurs récoltes. Elle a été relevée dans les postes indispensables par la milice.

» Il y a lieu d'espérer que ces mesures énergiques, en activant les moissons qui sont splendides cette année, les sauveront de la destruction qui les menace. »

Chronique Locale et de l'Ouest.

VIANDE DE BOUCHERIE.

Depuis que le bétail se vend à bas prix, l'administration municipale provisoire s'est efforcée d'obtenir des bouchers une diminution proportionnelle dans le prix des viandes au détail. Les concessions qu'ils ont faites ont été indiquées à l'un des précédents numéros de ce journal.

Ces concessions n'ont pas encore satisfait les consommateurs, ils demandent davantage. L'administration doit leur rappeler qu'il n'y a pas de taxe pour la viande de boucherie, et que son intervention ne peut être qu'officiuse. Elle n'a pas cru devoir rétablir la taxe par des considérations d'un ordre élevé qui tiennent à la liberté du commerce, et aussi parce que la mission qu'elle remplit touche à son terme.

Le public sait bien d'ailleurs qu'il a le droit de débattre avec le boucher le prix de la viande qu'il lui achète; et c'est surtout au moment où le bétail sur pied est à un prix exceptionnellement bas, que le consommateur doit poser ses conditions. (Communiqué).

Nous apprenons que la viande de boucherie se vend 0,60 le kilog. à Longué et à Allonnes.

Quelques marchands qui s'établissent en dehors de l'octroi de Saumur, la vendent ce même prix.

M. Fruchard, receveur des postes à Saumur, vient d'être appelé aux fonctions de receveur principal à Niort, en remplacement de M. Suereau.

Le conseil municipal de Doué a voté, dans sa séance du 22 juin, une subvention de 40,000 fr. pour la construction du réseau départemental.

Il faut espérer que l'exemple donné par

Doué sera suivi par un grand nombre d'autres communes.

Le baromètre marque ce matin 0,765^{mm}. Le thermomètre, à 7 heures du matin, a déjà atteint 25 degrés centigrades.

Hier, le maximum de la température a été 29 degrés.

Le *Journal officiel* contient une circulaire adressée par M. Louvet, ministre de l'agriculture et du commerce, aux préfets de l'Empire, à l'effet d'appeler leur attention sur le développement qu'a pris dans ces derniers temps l'épidémie de variole.

Le comité consultatif d'hygiène publique a adressé à M. le ministre un rapport qui est publié par le *Journal officiel* du 17 juin, et qui indique les mesures les plus efficaces pour combattre la maladie et en arrêter les progrès.

Le seul moyen efficace de combattre ce fléau est d'avoir recours à la vaccination et à la revaccination. Le Rapport constate dans les termes suivants les excellents effets de cette mesure: « Plus les vaccinations s'étendent, se répètent, se multiplient, moins la variole trouve accès et plus elle perd de sa gravité. »

Il convient donc d'encourager les revaccinations, qui réussissent souvent après un premier échec et qui, même répétées, ne portent jamais atteinte à la santé, à la constitution.

Les moyens de désinfection qui permettent aux familles de soigner à domicile leurs varioleux leur seront indiqués par les hommes de l'art, mais il importe que l'usage en soit continué en cas de mort et jusqu'à l'inhumation, sans négliger le premier de tous, qui est une ventilation active. La désinfection doit s'étendre énergiquement aux vêtements; aux effets de couchage; les faits notifiés au comité ne laissent aucun doute sur la transmissibilité de la contagion variolique par l'intermédiaire de ces objets.

On lit dans le *Journal de Maine-et-Loire*, sous ce titre:

UN PROGRAMME POUR MM. LES CANDIDATS DÉMOCRATIQUES AU CONSEIL MUNICIPAL D'ANGERS.

Il y a encore de beaux jours pour la France et certainement le ciel en prépare de bien beaux pour les Angevins!

Ce qui nous porte à le croire, c'est la lecture d'une correspondance adressée d'Angers (22 prairial an LXXVIII) à M. le rédacteur en chef de l'*Union démocratique*.

Des démocrates radicaux, de vrais citoyens, des citoyens ouvriers, ou encore des démocrates républicains ont fait part à l'un de leurs amis de leurs patriotiques espérances, et celui-ci s'est exprimé d'en transmettre l'expression aux colonnes de cette brave *Union démocratique*.

seule avec une femme de chambre appelée Marie Hocq. Sans avoir le moins du monde l'intention d'écouter, je ne perdais pas un mot de leur conversation.

« Ah! mam'zelle, disait la femme de chambre, ces guirlandes-là ne sont pas si jolies que celles que vous aviez faites l'année dernière pour la fête de madame.

— Eh! sans doute, je n'ai pas de bruyère. J'aurais bien voulu en avoir.

— Y n'en manque pas pourtant, de la bruyère, sur la route de Trégnan.

— Oui, mais celle-là n'est plus en fleur.

— Dame! c'est-y dommage! Avec ça que les guirlandes de mam'zelle Jeanne sont ben pu réjouissantes à l'œil; M. Guy lui a apporté une brassée de petits celllets: ça fait-y ben dans la verdure!

— Eh oui! eh oui! oh! je sais bien où il y a de la bruyère en fleur: mais c'est si loin!

— Où donc ça, mam'zelle?

— A Saint-Pierre de Lagouat. J'ai demandé ce matin à Julien s'il pourrait aller m'en chercher; malheureusement, mon oncle l'avait retenu pour aider à dresser la tente.

— D'ailleurs, mam'zelle, pour aller à Saint-Pierre de Lagouat faut quatre heures, autant pour revenir, une heure là-bas; y ne serait pas arrivé à temps.

— Mais si, Marie, reprit Sophie en soupirant. Quand

tente dans la cour. M. du Quillio fabriqua une table avec des planches; il se piquait d'entendre toutes sortes de métiers; Mlles du Quillio, sous les ordres de leur mère, organisèrent le service; Sophie et Mlle de Trévenin s'étaient chargées d'orne la tente de guirlandes de feuillage entremêlées de fleurs; mon père avait, en sa qualité de marin, présidé au dressage de la tente; enfin, Olivier et moi, nous offrimes de fournir pour la décoration la quantité voulue de feuilles de lierre, de tiges de buis et de fleurs *omnis generis*. Sophie accepta l'aide d'Olivier, et me renvoya assez sèchement à Mlle de Trévenin. Le partage était peut-être juste, mais le ton... le ton avec lequel cela me fut dit!

J'allai d'un pas lent, la tête basse, l'esprit abasourdi, fourrager dans les parterres et le long de quelques vieux murs tapissés de lierre. A mon tour, je me demandais quel crime j'avais pu commettre; ma conscience ne me reprochait rien. Deux ou trois fois j'essayai d'aborder Sophie; mais elle avait l'œil fin, elle me voyait venir, elle m'évitait.

Quand l'ennemi fuit toute rencontre en rase campagne, il n'y a d'autre ressource que de se mettre en embuscade. N'y pouvant plus tenir, je me postai derrière la tente; Sophie sortait de temps en temps pour fixer une guirlande au moyen d'épingles placées à l'extérieur; j'espérais l'arrêter au passage. Précisément elle était

Or, voici ce dont il s'agit :
Les élections municipales approchent. Il est urgent de s'organiser en vue de la lutte électorale. Afin de donner à Angers un bon conseil municipal il n'est que temps d'organiser un comité républicain.

« A cet effet, on doit provoquer dès maintenant une réunion privée de quatre à cinq cents personnes, dont les deux tiers invités dans la classe ouvrière.

« On arrêterait déjà dans cette première réunion les principaux articles du programme radical qui serait soumis plus tard aux électeurs dans une réunion publique, et imposé par eux aux candidats républicains. Les électeurs présents procéderaient ensuite à l'élection d'un comité composé de 20 à 25 membres. Une collecte serait faite immédiatement après pour subvenir aux frais du comité.

« Ce comité, sorti de l'élection, se réunirait le plus souvent possible d'ici l'ouverture de la période électorale, aux jour et heure convenus, dans un local désigné d'avance. Il préparerait en une ou plusieurs séances la rédaction définitive du programme radical, dont le fond serait refus absolu de toute subvention ou allocation au clergé et écoles dites religieuses; instruction gratuite, obligatoire, laïque; nomination des maires par les conseils municipaux et affirmation nette et précise de la nécessité du gouvernement de la nation par la nation.

« Le comité discuterait aussi, dans le cours de ses séances, la valeur démocratique des opinions des candidats qui viendraient réclamer son appui. Enfin, dès l'ouverture de la période électorale, les membres du comité provoqueraient une réunion publique. Les candidats gouvernementaux, libéraux et républicains radicaux, y seraient invités indistinctement à venir développer leurs opinions devant les électeurs.

« Les électeurs accepteraient ou repousseraient tels candidats qu'ils jugeraient convenables; éliminant ainsi, dès cette première épreuve, ceux qui ne leur sembleraient pas offrir toutes les garanties exigées par la situation délicate de candidat au conseil municipal. »

Nous ne savons si l'auteur de cette lettre espère que le Corps-Législatif va réviser d'urgence la loi de 1866 sur les réunions publiques, mais en attendant nous nous permettrons de lui faire observer que son beau plan pêche un peu par la base, puisqu'il est constant que les réunions publiques électorales ne sont autorisées par la loi qu'à l'occasion de l'élection d'un député au Corps-Législatif.

Cependant, et bien que M. le correspondant de l'Union démocratique doive probablement renoncer au plaisir de faire procéder par voie d'élection publique et par acclamation à la formation de son comité républicain, aussi

bien qu'à la collecte nécessaire pour subvenir aux frais... du culte, pardon! du comité, il nous reste du moins la consolation de connaître déjà le fond du programme radical que le comité élu ou non élu devra rédiger et imposer à ses candidats.

Ce sera, s'il faut en croire M. le correspondant de l'Union démocratique, une pièce vraiment curieuse et bien faite pour apaiser les esprits et calmer les passions des partis.

Jugez-en, lecteurs :
Par voie de mandat impératif, on imposera à tout candidat de la démocratie radicale et républicaine d'Angers le programme dont voici le fond :

1° REFUS ABSOLU DE TOUTE SUBVENTION OU ALLOCATION AU CLERGÉ ET ÉCOLES DITES RELIGIEUSES;

2° INSTRUCTION GRATUITE, OBLIGATOIRE ET LAÏQUE.

Eh bien ! à la bonne heure ! on est radical ou on ne l'est pas — et quand on l'est on met carrément à la porte ou à la portion congrue, Messieurs les curés et Messieurs les vicaires, aussi bien que Messieurs les frères de la Doctrine chrétienne. Voilà quelque chose qui est vraiment libéral et vraiment républicain ! Tout démocrate qui n'ose pas ainsi affirmer ses principes, avec serment de les mettre à exécution dès qu'il lui sera possible, est indigne du nom qu'il se donne; ce n'est pas un citoyen.

A bon entendeur, salut !
Nous sommes curieux et impatient de connaître les noms du comité qui va s'organiser sur ces bases, et nous ne manquerons pas de porter à la connaissance de nos lecteurs la composition de la liste des candidats au conseil municipal qui accepteront, dans notre ville, l'honneur de s'inscrire au bas de ce programme.

En attendant, nous ne sommes pas surpris que M. le correspondant de l'Union démocratique avoue que la situation d'un candidat au conseil municipal est, dans de telles conditions, une situation délicate. H. FAUGERON.

L'ouverture de l'Exposition départementale de travaux de dessin et de géographie se fera jeudi prochain 25 juin, à midi, à l'Hôtel-de-Ville d'Angers. — Le public sera admis à la visiter tous les jours jusqu'au 10 juillet, de une heure à quatre heures. — Les chefs d'établissements pourront se présenter dès midi.

M. le préfet accorde un jour de congé à prendre, pendant la durée de l'Exposition, aux instituteurs et institutrices qui voudront la visiter.

Dans sa séance du 18 mai 1870, le Corps-Législatif a voté le projet de loi tendant à autoriser le département de Maine-et-Loire à s'imposer extraordinairement. Nous trouvons ce projet de loi dans le Journal officiel, à la suite de l'exposé des motifs. En voici le texte :

Projet de loi tendant à autoriser le département de Maine-et-Loire à s'imposer extraordinairement.

Article unique. — Le département de Maine-et-Loire est autorisé, conformément à la demande que le conseil général en a faite, dans sa session de 1869, à s'imposer extraordinairement, pendant douze ans, à partir de 1871, un centime (0.01) additionnel au principal des quatre contributions, dont le produit sera affecté à l'amortissement de l'emprunt réalisé en vertu de la loi du 5 juillet 1865.

Cette imposition sera recouvrée indépendamment des centimes extraordinaires dont le maximum est fixé, chaque année, par la loi de finances, en exécution de la loi du 18 juillet 1866.

Ce projet de loi a été délibéré et adopté par le conseil d'Etat dans sa séance du 30 avril 1870.

C'est mardi dernier, 21 juin, qu'a fini le printemps et que l'été a commencé. Telle est du moins l'indication donnée par le calendrier; mais de fait voici longtemps déjà que les chaleurs de l'été ont fait invasion.

Peut-être le trouble des saisons va-t-il être complet et pourrons-nous bientôt jouir des délicieuses et fraîches journées de printemps. Puisse ce désir se réaliser.

Le 21 juin est aussi le plus long jour de l'année. Il est de seize heures et sept minutes, comprises entre le lever et le coucher du soleil.

Et, comme il y a encore soir et matin, après le coucher et avant le lever du soleil, près de deux heures de crépuscule, la durée du jour est, en réalité, de près de dix-huit heures. La nuit, par conséquent, est de six heures seulement.

Au pôle nord, en ce moment, il n'y a pas de nuit. Le soleil est visible à l'horizon pendant vingt-quatre heures.

Lundi dernier, on a trouvé sur la grande route de St-Clément-des-Lévées le cadavre du sieur Douillard, Pierre, messenger à Candé. Il avait tout un côté de la tête fracassé par une roue de charrette. On suppose qu'il était assis sur le siège de sa voiture dit *tainéant*, et qu'il aura été victime de son imprudence.

On lit dans le *Novelliste de Rouen* :

« Mgr Grolleau, nommé récemment évêque d'Evreux, se rendra prochainement, dit-on, à Rouen, où sa préconisation doit avoir lieu dans quelques jours. Il ne prendra possession de son siège épiscopal que dans le courant du mois d'août. »

ECLIPSES.

Il y aura cette année deux éclipses : la première est une éclipse de lune qui aura lieu le 12 juillet, entre 7 heures 55 minutes du soir et 1 h. 32 m. du matin; la seconde est une

éclipse totale de soleil, qui aura lieu le 22 décembre, entre 10 h. 23 m. du matin et 2 h. 50 m. de l'après-midi.

A Paris, le soleil sera éclipsé de près des 9/10^e, entre 11 h. 19 m. du matin et 1 h. 27 m. de l'après-midi. Mais dans le sud de l'Espagne et dans l'Algérie, l'éclipse sera totale.

A Marseille, le disque solaire sera éclipsé aux 889 millièmes. A Toulouse, il sera de 883 millièmes. A Oran, à Batna, sur la place d'Armes, en Algérie, l'éclipse totale durera 2 minutes 9 secondes et 2 minutes 5 secondes.

SOCIÉTÉ ANONYME, A RESPONSABILITÉ LIMITÉE, DU CHEMIN DE FER DE SAUMUR A POITIERS.

Capital social : 2.000.000 fr.

Le conseil d'administration a l'honneur de prévenir MM. les actionnaires que le paiement du coupon d'intérêt des actions, pour le 1^{er} semestre de 1870, coupon s'élevant à 3 fr. 15 c. par action libérée de 125 fr., aura lieu à Poitiers, dans les bureaux de la Société, rue Boucenne, n° 1, tous les jours, de midi à trois heures, les dimanches exceptés, à partir du 1^{er} juillet prochain.

Le paiement du coupon revenant à chaque titre sera effectué sur la seule présentation du titre, entre les mains du porteur, sans que celui-ci soit appelé à justifier de son individualité. Une même personne peut donc se présenter porteur des titres de plusieurs actionnaires et recevoir le montant des coupons revenant à ces titres.

Pour chronique locale et nouvelles diverses : P. GODET.

Dernières Nouvelles.

Les conseils d'arrondissement sont convoqués, le 18 juillet, pour la première partie de leur session dont la durée est fixée à cinq jours.

Les élections municipales sont annoncées d'une manière à peu près officielle pour le 23 juillet.

Les plénipotentiaires de la Suisse, de l'Italie et de la Confédération de l'Allemagne du Nord ont signé la convention destinée à convertir en stipulations définitives les clauses du protocole de Berne, relatives à la ligne du Saint-Gothard.

Pour dernières nouvelles : P. GODET.

L'Univers illustré contient dans le numéro de cette semaine : la *Liseuse*, de M. Toulemouche, et la *Marie Touchat*, de M. Comte, deux tableaux qui ont été très-justement remarqués au Salon; le Champ de courses de Longchamp, le jour du grand prix de Paris; le concours international de tir aux pigeons au Bois de Boulogne; l'incendie du quartier de Péra, à Constantinople; un admirable portrait de Charles Dickens; quatre dessins consacrés au nouveau tunnel sous la Tamise; la Chasse aux morses dans les mers polaires, etc., etc.

même Julien ne fut revenu que ce soir, j'aurais pu demain matin attacher la bruyère de distance en distance.

— Dame ! dame ! c'est-y bisquant !

— Oh ! oui, j'en ai un vrai chagrin.

Je n'en entendis pas davantage; une idée venait de me traverser l'esprit. Je cours à l'écurie, j'appelai le palefrenier, je lui demandai combien il y avait du Plesquen à Saint-Pierre de Lagouat. « Cinq lieues », me répondit-il. Je tirai ma montre; il était trois heures; le souper étant à sept heures, j'avais le temps.

« Sêlez-moi, lui dis-je, le cheval bai de Saint-Médéac. »

Cinq minutes après, je partais au petit galop dans la direction de Saint-Pierre de Lagouat.

La route était facile à tenir. En une heure un quart j'atteignis la commune de Lagouat. Du village de ce nom au hameau de Saint-Pierre il ne restait qu'une lande à traverser. Pourquoi d'ailleurs la traverser ? C'était précisément cette lande qui produisait la bruyère en fleur; et il y en avait assez pour enguirlander toutes les salles à manger de Bretagne. Je n'eus qu'à me baisser et en prendre. Ayant fait deux vrais fagots de bruyère, je les plaçai en travers sur la croupe de mon cheval; puis, équipé comme un maraudeur, je repartis pour le Plesquen, où j'arrivai à six heures et demie.

Toutefois, le plus difficile n'était pas fait. Comment mettre Sophie en possession de la bruyère tant désirée ? J'avais prudemment déposé mes deux fagots au pied d'un buisson dans l'avenue; puis, mon cheval mis à l'écurie, j'allai faire une reconnaissance du côté de la tente. Elle était vide, les travaux de décoration paraissaient avoir été suspendus. Je poussai jusqu'à la salle, et, par les fenêtres qui donnaient sur le jardin, je vis Mlle du Quillio et Sophie faisant les honneurs des parterres à une dame inconnue à moi. On me dit que c'était Mme Kermerel, la sœur de M. du Quillio. L'occasion me parut favorable; j'allai chercher mon butin, et je le plaçai à l'endroit de la tente où Sophie avait établi son petit atelier. Recouvrant ensuite la bruyère avec des feuilles et du buis, afin qu'elle n'attirât pas les regards, j'achevais mon travail, lorsque la porte de la salle qui donnait sur la tente s'ouvrit. Je me hâtai de sortir; mais Sophie entra par l'autre côté, elle avait dû me voir.

En étais-je bien contrarié ? Mon Dieu, non. Ceux qui poursuivent la gloire veulent que leurs belles actions soient connues de tous; ceux qui aspirent à gagner un cœur veulent encore qu'il sache le prix qu'on y met. Etre vu, voilà la fin plus ou moins dissimulée, mais nécessaire; être vu en se cachant, c'est le comble de l'art ou du bonheur.

J'espérais donc avoir pleinement atteint mon but. Sophie n'aurait-elle ni un regard ni un sourire pour celui qui, sur un signe d'elle, eût volé à cent lieues comme il venait de courir à Saint-Pierre de Lagouat ? Mon espérance fut trompée; Sophie me tint rigueur comme devant; elle échappait à mes plus habiles manœuvres.

A la fin, voyant que je perdais mes pas et ma peine, je cessai d'épier les allées et venues de la jeune fille insaisissable; puis, à un moment où, tout le monde réunit dans la salle, elle se trouvait près de M. du Quillio, qui parlait assez haut pour couvrir un aparté, je me dirigeai droit vers elle; il ne lui fut pas possible de fuir.

« Ma cousine, lui dis-je, vous me demandiez avant-hier si nous n'étions plus ni parents ni amis; permettez-moi, à mon tour, de vous demander si seulement nous sommes connaissances. »

— Je ne sais pas, dit Sophie; nous nous connaissons de nom et de figure, n'est-ce point assez ? Avons-nous mieux à apprendre l'un de l'autre ?

— Vous redoutez donc bien que mes défauts...

— Mon cousin, je n'ai pas parlé de vous, mais de nous.

— Ah ! précisément, voilà une de ces phrases indéfinies dont vous vous plaigniez si fort l'autre jour; or, je sais bien qu'elle s'applique à moi seul, cette phrase; c'est

de moi seul qu'il n'y a rien de bon à connaître au-delà du nom et de la figure.

— Enfin, j'ai dit nous.

— Oui, oui, ma cousine, mais soyez franche avec moi; j'ai été franc avec vous. Pourquoi m'avez-vous si maltraité toute la journée ? Je n'ai pas pu vous dire le plus petit mot; vous n'avez pas daigné me regarder une seule fois.

— Mon Dieu, j'ai été si occupée par cette tente !... Mon travail n'est pas même achevé !... A propos, vous vous êtes trompé, en mettant à ma place une énorme botte de bruyère. Je l'ai rendue à qui de droit.

— Ah ! Sophie, dis-je d'une voix altérée et le rouge au visage, ce n'est pas bien... Que ne me suis-je rompu vingt fois la tête en route plutôt que de me voir repoussé de la sorte ?

— Mais, reprit Sophie en adoucissant le ton, est-ce que ce n'était pas pour Jeanne ?

— Oh ! pouvez-vous me demander cela.

— Oui, ce me semble : hier soir, à pareille heure, vous n'étiez pas si empressé de savoir si nous étions amis. Vous changez de sollicitude assez singulièrement pour qu'on puisse douter.

(La suite au prochain numéro.)

— Nous n'avons pas besoin d'ajouter que la partie littéraire de *l'Univers illustré* est à la hauteur de sa partie artistique, ce qui justifie largement la vogue chaque jour plus grande dont jouit cette magnifique publication. — *l'Univers illustré* offre en ce moment à ses abonnés de **SPLENDIDES PRIMES ENTièrement GRATUITES**, sur lesquelles nous devons appeler tout particulièrement l'attention de nos lecteurs.

ABONNEMENTS POUR PARIS ET LES DÉPARTEMENTS :
Un an, 20 fr.; six mois, 10 fr.; trois mois, 5 fr.

Administration : passage Colbert, 24.

On lit dans le *Bullionist* du 11 juin 1870:
EMPRUNT
DU
CHEMIN DE FER DE HONDURAS.

La valeur des titres progresse régulièrement et graduellement, et ils deviennent rares sur le marché, ayant été absorbés comme placement.

Le « Magdala » capitaine Kennedy, est parti samedi avec des wagons et matériaux; le « Regnia » est en charge avec les mêmes objets.

Le « A.-N. Cezard » et le « Hope » sont arrivés chargés de bois précieux pour compte de l'emprunt.

Le « Grammar » et « Queen of the South » sont en route.

Ces remises, qui vont continuer et qui augmenteront constamment, garantissent l'emprunt plus que jamais.

Les bois précieux et autres produits qui peuvent être exportés, satisferont à couvrir tous

Emprunts en capital et intérêts, et l'exportation générale sera bien plus considérable lorsque le chemin de fer sera régulièrement ouvert au trafic.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DES
GUANOS
ET PÊCHERIES DU NORD

ÉMISSION de 12,000 ACTIONS
de 500 francs

RAPPORTANT PLUS DE 14 O/O

DON DE SA MAJESTÉ L'EMPEREUR

fait à l'origine de l'exploitation et après avis favorable de MM. DUMAS, BOUSSINGAULT et MICHEL CHEVALIER, pour assurer le développement de l'établissement des Loffoten, reconnu dès lors d'utilité publique;

CENT MILLE FRANCS.

Président du Conseil : M. LEFEVRE-DURUFLÉ, sénateur, GC.

COMITÉ DE PATRONAGE
ET CONSEIL D'ADMINISTRATION

* M. J.-A. BARRAL, O*, fondateur et directeur du *Journal de l'Agriculture*, membre du Conseil général de la Moselle, de la Société centrale d'Agriculture, du Conseil de la Société d'Encouragement, etc.

* M. le comte DE BEAUREPAIRE LOUVAGNY, *, ancien officier de marine, agriculteur, au château de Grivesnes (Somme).

* M. BELIN, *, agriculteur, membre du Conseil général de Seine-et-Marne, maire de Brie-Comte-Robert.

* M. BELLA, O*, ancien directeur de l'Ecole impériale d'Agriculture de Grignon, l'un des administrateurs de la Compagnie des Omnibus de Paris, membre de la Société centrale d'Agriculture, etc.

* M. Ad. BOBIERRE, *, directeur de l'Ecole supé-

rieure des Sciences de Nantes, docteur ès-sciences et vérificateur des engrais pour la Loire-Inférieure;

* M. le comte DU BUAT, *, propriétaire, agriculteur dans la Mayenne;

* M. GAREAU, *, ancien député, membre de la Société centrale d'Agriculture, propriétaire dans le département de Seine-et-Marne;

* M. GEVELOT, *, manufacturier et agriculteur, député au Corps-Législatif et conseiller général de l'Orne;

* M. J. GIRARDIN, O*, correspondant de l'Institut, recteur de l'Académie de Clermont-Ferrand;

* M. Noël-Jacques LEFEVRE-DURUFLÉ, GC *, propriétaire, sénateur, ancien ministre de l'agriculture, du commerce et des travaux publics.

* M. O. LE ROY DE KÉRANIOU, *, ancien capitaine au long cours.

* M. MALAGUTI, O*, correspondant de l'Institut, recteur de l'Académie de Rennes;

* M. le baron DE MAS, *, propriétaire dans Seine-et-Marne, président de la Société d'Agriculture de Melun;

* M. NIVIÈRE, O*, ancien fondateur et directeur de l'Ecole d'Agriculture de la Saulsaye, agronome à Belley.

* M. Isidore PIERRE, O*, correspondant de l'Institut, doyen de la Faculté des Sciences de Caen, président de la Société d'Agriculture du Calvados;

* M. J. RANDOING, O*, ancien député et ancien membre des Conseils généraux des Manufactures et du Commerce, l'un des administrateurs du Canal de Suez.

* M. F. ROHART, manufacturier-chimiste, ancien vice consul de France en Norvège, président du Conseil de surveillance du *Journal de l'Agriculture*.

N. B. Les noms des membres composant le Conseil d'administration sont précédés d'un astérisque.

CONSEIL JUDICIAIRE

* M. RAVETON, avocat à la Cour impériale de Paris.
* M. WALKER, avocat agréé près le Tribunal de Commerce de Paris.

Directeur : M. F. ROHART

Fondateur de l'établissement des Loffoten.

La puissante C^{ie} RICHER, qui s'occupe avec succès de la fabrication et des engrais, a souscrit à l'avance pour CINQUANTE MILLE FRANCS.

Les titres seront cotés aux Bourses de Paris, de Londres, de Bruxelles, de Vienne et de Berlin.

Les souscriptions sont reçues, dès à présent, 62, rue de Turbigo, à LA BANQUE GÉNÉRALE DES VALEURS MOBILIÈRES (siège social) chez ses deux mille correspondants de province, chez tous les banquiers et chez tous les changeurs.

25 fr. en souscrivant, 100 fr. à la répartition, 125 fr. dans le 2^{me} mois de la souscription; le reste à mesure des délibérations de l'Assemblée générale. (256)

Toute maladie cède à la douce *Revalscière du Barry*, qui rend santé, appétit, digestion et sommeil. Elle guérit, sans médecine, ni purges, ni frais, les dyspepsies, gastrites, gastralgies, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, constipation, diarrhée, dysenterie, coliques, toux, asthme, étouffements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, diabète, faiblesse, phthisie, fluxions et tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessies, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. 72,000 cures, y compris celles de S. S. le Pape, le duc de Pluskow, Mme la marquise de Bréhan, etc., etc. — Six fois plus nourrissante que la viande sans échauffer, elle économise 50 fois son prix en médecines. — En boîtes: 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 6 kil., 32 fr.; 12 kil., 60 fr. — La *Revalscière chocolatée* rend appétit, digestion, sommeil, énergie et chairs fermes aux personnes et aux enfants les plus faibles et nourrit dix fois mieux que la viande et que le chocolat ordinaire sans échauffer. — En boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25; de 576 tasses 60 fr., ou environ 10 c. la tasse. — Envoi contre bon de poste. — Dépôt à Saumur, chez MM. TEXIER, place de la Bilinge, COMMON, rue St-Jean, GONDRAND, rue d'Orléans, et chez les pharmaciens et épiciers. — DU BARRY et Co., 26, place Vendôme, Paris. (457)

P. GODET, propriétaire-gérant.

Etude de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur.

A VENDRE

MAISON, Grand'Rue et rue du Prêche, précédemment occupée par M. Neustedt.
S'adresser audit notaire. (267)

Etude de M^e LE BLAYE notaire à Saumur.

FONDS A PLACER

20,000 francs, divisibles, à l'intérêt de 4 1/2 pour 100.
S'adresser audit notaire. (250)

Etude de M^e HENRI PLÉ, commissaire-priseur à Saumur.

VENTE MOBILIÈRE

POUR CAUSE DE DÉPART.

Le lundi 27 juin 1870, à midi, et jours suivants, s'il y a lieu, il sera procédé, par le ministère de M^e Henri Plé, commissaire-priseur, chez M. Laurent Zibetta, peintre, rue Beaurepaire prolongée à Saumur, à la vente publique aux enchères de quantité d'objets mobiliers.

Il sera vendu :

Plusieurs lits, couettes, matelas, traversins, couvertures, toiles, rideaux, draps, serviettes, nappes, secrétaires, commodes, glaces, pendules, table de salle à manger pouvant chauffer les plats et les assiettes, fauteuils Louis XIV, fauteuils voltaire, chaises, tables, bureaux et étagères, batterie de cuisine et autres objets.
On paiera comptant, plus 5 p. 0/0.

A VENDRE

Pour cause de départ,

DEUX EXCELLENTES POSTIÈRES

Agées de six et sept ans.
S'adresser au bureau du Journal.

A VENDRE

OU A LOUER

Pour entrer en jouissance à la Toussaint prochaine,

LA BRASSERIE DE ST-FLORENT,
Près Saumur. (181)

A CÉDER

DE SUITE,

Pour cause de santé,

Cheval, charrette et tous les ustensiles nécessaires à l'établissement d'un marchand d'eau.
S'adresser à M. Louveau, propriétaire de l'établissement, rue de la Visitation, 103. (271)

A LOUER

Présentement,

UNE MAISON AVEC MAGASIN

Rue du Puits-Neuf, 27,

S'adresser à M. Mavre BOLOGNESI.

A LOUER

PRÉSENTEMENT,

UNE MAISON,

rue Cendrière,

Précédemment occupée par M. Binsse, huissier.

Cette maison possède un jardin de 2 ares, une écurie et une remise.
S'adresser à M. BEAUREPAIRE, avoué. (73)

A LOUER

PRÉSENTEMENT,

UN JARDIN, situé au Pont-Fouchard, bien affrui, d'une contenance de 13 ares environ.
S'adresser, à M. MORANCÉ, hôtel de la Promenade, à Saumur.

A LOUER

Pour la St-Jean,
UNE JOLIE

MAISON BOURGEOISE

rue Beaurepaire,

Composée de 10 pièces environ, cour et jardin.
S'adresser au bureau du journal.

ON DEMANDE A ACHETER une jument, bai brun, taille 1^m 55.
S'adresser au bureau du journal.

UN JEUNE HOMME MARIÉ, muni de bons certificats, désire une place de garde particulier.
S'adresser au bureau du journal.

UNE MAISON importante d'Allemagne cherche des Représentants pour la vente des HOUBLONS à des conditions avantageuses.

Offres sous le chiffre D + 4, Bureaux de Publicité de Rudolf Mosse à Mannheim (Grand-Duché de Bade).

M. AUBRÉE, médecin,

pharmacien à Burie (Charente-Inférieure) maintenant à la Ferté-Vidame (Eure-et-Loir), a obtenu, par sa précieuse découverte, plus de 1500 guérisons. Il en adressera, franco, la preuve, aux personnes qui lui en feront la demande — Prix du traitement 50 fr.

Rétention d'urine, douleurs néphrétiques, prompt guérison; traitement spécial de M. Aubrée — Prix 15 francs. (252)

LA

SEMAINE RELIGIEUSE

DU DIOCÈSE D'ANGERS.

REVUE LITURGIQUE ET HISTORIQUE

PARAISANT TOUS LES SAMEDIS.

Offices. — Vies des Saints. — Bonnes œuvres et Faits divers

PRIX DE L'ABONNEMENT.

Un an. 5 fr. | Six mois. 2 fr. 75 c.

On reçoit les timbres-poste en paiement.

On s'abonne à Saumur, chez M. GODET, imprimeur-libraire, place du Marché-Noir.

LA POUPEE MODÈLE

Journal des Petites Filles

(7^e ANNÉE).

La POUPEE MODÈLE paraît le 15 de chaque mois, en une livraison de 24 pages de texte — contenant des petits Contes moraux, — Conseils aux Petites Filles, — Gravures de Modes d'Enfants et de Poupées, — Travaux d'aiguille et de tapisseries faciles à exécuter, etc., — Images coloriées, Surprises, Feuilles à découper, etc. — Cartonnages, Joujoux, Petit Théâtre, Musique, etc.

Paris, 6 fr. — Départements, 7 fr. 50.

La collection entière des six premières années forme quatre beaux volumes in-8°. (Chaque année coûte le même prix que l'abonnement).

Les Abonnements ne se font que pour l'année entière et datent du 15 novembre.

A PARIS, 1, BOULEVARD DES ITALIENS.

BOURSE DE PARIS.

RENTES ET ACTIONS	BOURSE DU 21 MAI.			BOURSE DU 22 JUIN.		
	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.
3 pour cent 1862	72 70	»	» 22	72 27	»	» 42
4 1/2 pour cent 1852	103 80	» 30	» »	103 »	» »	» 80
Obligations du Trésor	501 25	1 25	» »	501 25	» »	» »
Ville de Paris 1869	357 50	» »	» »	357 50	» »	» »
Banque de France	2925 »	» »	» »	2900 »	» »	» 25
Crédit Foncier (estamp.)	1293 75	» »	26 25	1295 »	1 25	» »
Crédit Foncier colonial	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Crédit Agricole	640 »	» »	7 50	647 50	7 50	» »
Crédit industriel	662 50	» »	2 50	662 50	» »	» »
Crédit Mobilier (estamp.)	247 50	» »	2 50	247 50	» »	» »
Comptoir d'esc. de Paris	730 »	» »	» »	728 75	» »	1 25
Orléans (estampillé)	985 »	» »	» »	982 50	» »	2 50
Nord (actions anciennes)	1216 25	» »	3 75	1215 »	» »	1 25
Est	610 »	» »	2 50	612 50	2 50	» »
Paris-Lyon-Méditerranée	1010 »	» »	6 25	1010 »	» »	» »
Midi	678 75	» »	1 25	680 »	1 25	» »
Ouest	625 »	5 »	» »	623 75	» »	1 25
Charentes	505 »	» »	» »	505 »	» »	» »
Vendée	» »	3 »	» »	» »	» »	» »
C ^{ie} Parisienne du Gaz	1696 25	» »	3 15	» »	» »	» »
Canal de Suez	252 50	» »	3 75	250 »	» »	2 50
Transatlantiques	208 75	» »	1 25	208 75	» »	» »
Cable transatlantique	395 »	» »	» »	397 50	2 50	» »
Compagnie immobilière	125 »	5 »	» »	120 »	» »	5 »
Emprunt italien 5 0/0	59 55	» »	10 »	59 35	» »	20 »
Autrichiens	827 50	» »	5 »	828 75	1 25	» »
Sud-Autrich.-Lombards	411 25	» »	1 25	408 75	» »	2 50
Victor-Emmanuel	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Crédit Mobilier Espagnol	470 »	» »	3 75	470 »	» »	» »
Est-Hongrois	323 75	» »	7 25	321 25	» »	2 50
Foncier autrichien	1085 »	» »	5 »	1082 50	» »	20 5

OBLIGATIONS 3 p. 0/0, garanties par l'État, remboursables à 500 fr.

Nord	359 »	» »	» »	353 »	» »	» »
Orléans	354 50	» »	» »	348 »	» »	» »
Paris-Lyon-Méditerranée	352 »	» »	» »	347 »	» »	» »
Ouest	353 »	» »	» »	350 »	» »	» »
Midi	349 25	» »	» »	347 »	» »	» »
Est	347 »	» »	» »	344 »	» »	» »

Saumur, P. GODET, imprimeur.